

## PROCES-VERBAL

### CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux mai, le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul-de-Varces, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie à 19h, sous la présidence de Monsieur David RICHARD, Maire.

M. le Maire procède à l'appel nominatif des conseillers.

**Présents :** David RICHARD – Joël BRAISAZ – Valérie CAZAUX – Raymond CONTARD – Cécile CURTET – Cyrille FATTORI – Marianne FOUILLE – Clotilde ORIOL – Mylène SIBILLE – Guillaume SPIRHZANZL – Elisabeth CARLIER – François DIAZ – Laurent PICHON – Jean-Claude MICHAUD – Denis BONZY

**Absents ayant donné pouvoir :**

Lucile GARNIER a donné pouvoir à Valérie CAZAUX  
John RUBIO a donné pouvoir à Guillaume SPIRHZANZL  
Gilles TETIN a donné pouvoir à Cyrille FATTORI

**Absente :** Cécile RODARY

Le quorum est atteint, nous pouvons valablement délibérer. La séance est publique.

**Désignation du secrétaire de séance :** Madame Mylène SIBILLE est nommée secrétaire de séance.

➤ Vote

**Pour : 18 :** D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, G. Tetin, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouillé, L. Garnier, J. Rubio, G. Spirhzanzl, R. Contard, F. Diaz, E. Carlier, J.-C. Michaud, L. Pichon, D. Bonzy

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**NPPV : 0**

**Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 mars 2023**

Envoyé en avance aux différentes équipes. Pas de commentaires.

➤ Vote

**Pour : 17 :** D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, G. Tetin, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouillé, L. Garnier, J. Rubio, G. Spirhzanzl, R. Contard, F. Diaz, E. Carlier, L. Pichon, D. Bonzy

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**NPPV : 0**

M. Michaud est installé le 2 mai au sein du conseil, il ne participe pas au vote.

Le procès-verbal est approuvé.

**Informations données aux conseillers municipaux sur les décisions prises par Monsieur le Maire, en vertu des délégations d'attribution qui lui ont été confiées**

- 3/04/2023 : dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre de la DSIL pour un projet d'extension du parking du Ruban
- 11/04/2023 : signature d'un avenant à la convention d'honoraires avec le cabinet d'avocats CVMH pour défendre les intérêts de la commune dans le cadre de la procédure en cause d'appel près le Tribunal d'Appel de Lyon (affaire LAMBOEUF)

### **Lecture de l'ordre du jour**

- 1) ADMINISTRATION GENERALE – Communication du Rapport d'Observations Définitives de la Chambre Régionale des Comptes
- 2) FINANCES – Produits irrecouvrables – Admission en non-valeur Budget Principal
- 3) FINANCES – Décision modificative n°1 du budget annexe de la zone commerciale les Tapaux
- 4) FINANCES – Produits irrecouvrables – Admission en non-valeur Budget Annexe de la Zone Commerciale Les Tapaux
- 5) FINANCES – Fixation des durées d'amortissement du Budget Principal et Neutralisation budgétaire de l'Amortissement des subventions d'équipement versées
- 6) SUBVENTIONS – Octroi de subventions aux associations
- 7) SUBVENTION – adoption du projet de travaux d'extension du parking de la salle polyvalente du Ruban
- 8) SUBVENTION – adoption du projet de remplacement des portes d'accès non isolantes du groupe scolaire les Epis d'Or

#### **1. ADMINISTRATION GENERALE – Communication du Rapport d'Observations Définitives de la Chambre Régionale des Comptes**

Introduction de M. le Maire :

M. le Maire expose qu'il y a eu un contrôle des comptes et de la gestion de la commune par la Chambre Régionale des Comptes (CRC) l'an dernier. Il doit être présenté en Conseil Municipal avant communication sur le site internet de la commune. Les différents chapitres seront passés en revue en vue de débattre au sein du Conseil.

M. le Maire remercie sincèrement et chaleureusement tous les agents et les élus qui ont participé à la consolidation et la formalisation des réponses fournies aux magistrats. Tous les agents au siège de la mairie en place lors du contrôle sont nommément cités.

Le dernier rapport de la CRC datait a priori de 1996. La Chambre contrôle chaque année et assez régulièrement les grosses collectivités et EPCI, parfois des plus petites collectivités. La CRC a énoncé que son contrôle entrait dans le cadre de son programme de travail pour 2022. De l'avis de M. le Maire, plusieurs courriers de dénonciation envoyés ont peut-être également déclenché ce contrôle.

La procédure est énoncée : notification en avril 2022 du lancement d'une procédure de contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Saint-Paul de Varcès, le contrôle a été réalisé entre mai et novembre 2022. La CRC a souligné la forte implication des équipes et du Maire pour répondre dans les délais malgré l'absence de la DGS et la période estivale. Contrôle sur les années 2017-2022, sur la base d'entretiens et de réponses à des questionnaires. Un rapport provisoire a été délibéré le 14 octobre 2022. Procédure contradictoire d'octobre avec prises de contacts avec M. Arnaud, le PNRV, les services

du RTM. Chacun a répondu. M. le Maire a fait une réponse contradictoire. Le rapport définitif a été délibéré par la CRC le 1<sup>er</sup> février 2023. La réponse du Maire est jointe au rapport.

Après le débat, la commune dispose d'un délai d'un an pour présenter les actions entreprises à la suite des observations de la CRC ainsi que les suites données à leurs recommandations.

Huit chapitres, huit éléments contrôlés par la CRC : la Gouvernance, les Ressources Humaines, la Commande Publique, l'Environnement et les Risques majeurs, les relations avec le Parc Naturel Régional du Vercors, l'opération du Villarey, la qualité de la gestion budgétaire et comptable, la situation financière.

Sur la Gouvernance, les éléments contrôlés sont :

- La gouvernance du Conseil Municipal,
- Le règlement intérieur,
- Le fonctionnement de l'équipe municipale avec son instabilité au 1<sup>er</sup> mandat,
- Les arrêtés de délégations : des modifications successives ont induit des difficultés de compréhension notamment pour les délégations des conseillers délégués pour lesquelles il y a eu une erreur d'interprétation des textes : la commune pensait qu'il fallait que le délégué se réfère à un adjoint or il fallait disjoindre les éléments. Les arrêtés ont depuis été modifiés.
- Le fonctionnement institutionnel du Conseil Municipal, qui « n'appelle pas de remarque majeure ».
- L'information des citoyens, « conforme à la législation applicable ».
- Les indemnités de fonction des élus sont « inférieures aux minimums légaux et donc économes des deniers publics ».
- Le fonctionnement des services n'est pas assez documenté par l'écriture de procédures. Il est proposé la mise en place d'un outil commun de suivi des courriers. Certaines procédures sur l'accueil, l'état civil, l'urbanisme et la comptabilité ont été formalisées mais l'effort doit être prolongé.
- Le Maire rend régulièrement compte des éléments signés dans le cadre de ses délégations. Recommandation de la CRC sur le fait de mieux encadrer les compétences du Maire sur ses délégations sur 2 sujets : le recours à l'emprunt (il n'en a jamais usé jusqu'ici) et les actions en justice intentées au nom de la commune (non mis en place, le Maire n'en voyant pas l'intérêt car les actions en justice sont la plupart du temps intentées par l'opposition).
- La commune a été peu touchée par le Covid. Le télétravail a été formalisé depuis et la commune s'est engagée à travailler sur un plan de continuité de l'activité.

Conclusions du Maire : fonctionnement réglementaire, conforme à la législation applicable, les indemnités sont économes des deniers publics. Il y a des améliorations à poursuivre et des propositions d'amélioration additionnelles à prendre en compte.

M. le Maire ouvre au débat ce premier point sur la gouvernance.

Intervention de M. Diaz :

M. Diaz souhaite revenir sur les réponses du Maire à la CRC (elles sont publiques). Il estime que le constat dressé par le Maire consiste à affirmer que tout va bien. En 2014 une analyse financière a eu lieu, et non pas un rapport de la CRC. Or, un éventuel rapport de la CRC n'a jamais été communiqué, confirmant que la CRC n'est pas intervenue à cette époque ; M. Diaz n'a jamais été contacté à ce sujet

(absence de respect du principe contradictoire). A la page 18 du compte administratif 2013, delta positif de 466 868,73€. En 2014 quand le Maire est arrivé, la DGS de l'époque lui a déconseillé de faire un emprunt de 200.000€ pour couvrir les factures impayées alors qu'il y avait une partie suffisante d'autofinancement.

La DGS présente sur les années qui font l'objet du contrôle de la CRC n'a pas été interrogée. Il semblerait qu'il y ait des coïncidences temporelles entre son absence et le contrôle. Il y a plusieurs interrogations de la CRC auxquelles la commune n'a pas répondu ou a répondu qu'elle ne trouvait pas les documents (preuve de désordre).

Le Maire a attaqué l'équipe de M. Diaz sur le marché des copieurs, or trois marchés de l'équipe de M. Richard ont été identifiés comme illégaux par la CRC (éclairage public, achat des mini-bus et changement des huisseries à l'école et à la mairie). M. Diaz a souvent été accusé d'insincérité des comptes or plusieurs éléments des années de l'équipe de M. Richard sont des marques d'insincérité : les budgets primitifs ont été équilibrés par des prêts sans notification officielle de la banque, le compte administratif 2019 avec -71% sur les subventions, non-inscription de dépenses obligatoires (PNRV), pas d'inscription des restes à réaliser jusqu'en 2020. Il pose la question de savoir pourquoi était nécessaire la ligne de trésorerie déclenchée en 2019 ? (M. le Maire va regarder). M. Fattori intervient pour mentionner que la CRC ne parle pas d'insincérité des comptes dans son rapport. M. Diaz estime que ce qu'il a énoncé correspond à une insincérité des comptes. La ligne de trésorerie gêne M. Diaz car elle est arrivée avant les élections municipales et les élus de l'opposition en ont eu écho en juillet 2020. Or cette information aurait pu être décisive dans le cadre des élections municipales.

Tous les éléments qu'ils énonceront aujourd'hui sont liés à des documents qu'ils peuvent communiquer.

Intervention de M. Pichon :

La réponse du Maire apportée à la CRC était politique en rappelant la vision de l'historique récent de la commune, en accusant l'opposition de presque tous les maux, en accusant la Métropole ou l'Etat voire des membres de sa propre équipe. Peu d'humilité quant aux critiques sérieuses énoncées.

La situation financière de la commune est dégradée, très fragile, les charges augmentent plus vite que les recettes, il n'y a pas de prospective et de programmation pluriannuelle permettant d'anticiper les évolutions du village et une gestion interne laissée à l'abandon pendant de nombreuses années. Ce sont des critiques majeures. Les évolutions intervenues ces derniers mois sont certainement liées aux remontrances de la CRC pendant le contrôle. L'opposition qui aux yeux du Maire ne fait que s'opposer et jamais proposer, qui n'est pas compétente, a déjà dit presque 90% de ce que la CRC mentionne. Ce que le Maire appelle « critiques » est la volonté d'implication dans la bonne marche de la commune, parce qu'ils souhaitent alerter lorsqu'ils anticipent des difficultés. Avec toutes les carences existantes, la DGS a désormais une « to do list longue comme le bras ». La satisfaction du Maire laisse perplexe. Il a essayé de minimiser dans son introduction car il y a des points négatifs, et de rejeter la faute sur les autres.

Ce rapport a permis de révéler des éléments inconnus et de rétablir la vérité sur d'autres éléments. Enfin le Maire reconnaît que l'évolution de la population depuis 2014 n'est pas liée au vote du PLU communal par l'équipe sortante en 2013 mais à la loi ALUR qui s'est imposée à ce PLU. Concernant les risques majeurs, les problèmes des habitants sont soit de la faute de l'Etat soit de la faute de

l'opposition qui bloquerait les projets ; il n'est pas fait mention de l'entretien courant des protections en place, et pour celles à réaliser tout ne pourra être fait au cours des 3 prochaines années. Il est fait mention d'une stabilisation des effectifs de la collectivité or 2 agents ont demandé leur mutation. Si on ajoute le départ de la DGS et ceux de plusieurs responsables de services techniques, comment affirmer un « engagement retrouvé » ?

Il est fait mention des contentieux engagés par l'opposition. Chacun a été précédé au minimum d'un recours gracieux. Un est d'ailleurs toujours en cours sur la communication de documents.

Sur la sortie du PNRV, le Maire se méprend sur la capacité de la CRC à s'exprimer sur l'incongruité de la demande de sortie alors que la CRC appelle à davantage de mutualisation et que le PNRV est un organe de mutualisation. Cette procédure n'est pas illégale, elle est connue, elle n'a pas été menée à son terme correctement. Les commissions municipales ne sont pas obligatoires certes mais le fait que ce soit cité laisse à penser que la commune de Saint-Paul de Varcès est dans une situation peu courante. Certaines informations soumises à la CRC sont fausses : le nombre de départ d'élus, le nombre de conseils municipaux. Il existait avant 2014 une gestion du courrier, pourquoi a-t-elle disparue ? Sur les délégations, l'opposition avait déjà réagi. Le Maire avait mentionné une vérification juridique qui n'a pas été communiquée. Or cette délégation prive le Conseil Municipal de son rôle de contrôle (rapport CRC). Est-ce que cette délibération sera reprise ?

Intervention de M. Bonzy :

Le rapport est arrivé le 23/03. Il devait être débattu lors de la séance du Conseil Municipal du 30/03 (les convocations ayant été adressées le 25/03). Ça n'a pas été fait car pour la séance du 30/03, il a dû être souhaité faire perdurer l'ambiance sur la bonne gestion de la collectivité.

Ce rapport est accablant. La municipalité aurait été victime de dénonciations de la part de l'opposition auprès de la CRC. Ces éventuelles dénonciations n'auraient donc pas été considérées illusoires puisque ça a débouché sur un contrôle. Mais en réalité ça ne se passe pas comme ça. 4133 communes en Auvergne-Rhône-Alpes, 14 rapports en 2022 concernant des collectivités en Isère. Les contrôles sont déclenchés en cas de distorsion entre indicateurs de la direction générale des collectivités locales (DGCL) et les informations techniques, financières données sur une commune.

Ce rapport ne lui fait pas plaisir. Ce constat d'effondrement financier aurait pu être évité si la municipalité avait été plus attentive aux alertes données par les deux oppositions. M. Richard n'est pas seul responsable, les 13 autres élus également. Ce rapport est également le constat de la défaillance du service de légalité de la Préfecture de l'Isère puisqu'il n'a de fait pas réalisé les vérifications sur les délibérations. A 43 reprises la CRC énonce des fautes ou manquements.

La situation n'est pas stabilisée. Les chiffres du nombre de départs sont faux. Les délégations ont été mises en œuvre pour mettre en place une stratégie d'évitement du conseil municipal et gérer des dossiers sans information ni débat du conseil.

Sur l'absence de chrono : il n'y a donc pas de trace, ça explique les questionnements des administrés qui n'ont pas de réponse.

Intervention de M. le Maire :

Il n'accepte pas de recevoir des leçons de la part de personnes qui ont auparavant fait pire. Il veut bien accepter avoir fait des erreurs mais par des gens qui ont fait les choses proprement avant.

Il n'est pas en accord avec l'intervention de M. Bonzy qui énonce que le contrôle de légalité ne fait pas son travail (ils s'accordent tous les deux sur le fait de mentionner cet élément au procès-verbal).

Les magistrats de la CRC viennent avec une vérificatrice, dire que des éléments de ce rapport sont faux n'est pas entendable. Sur le nombre de démissions d'élus : il y a eu des démissions de personnes en place, parfois les suivants de liste n'ont pas pu rejoindre le groupe. Techniquement oui ce sont des démissions mais ce n'est pas pareil en termes de situations, ce n'est pas une démission de quelqu'un qui voudrait partir parce qu'il est en désaccord.

La CRC est impartiale, quand les magistrats cherchent plus loin que les années contrôlées c'est qu'ils estiment que c'est nécessaire. L'objet n'est pas de revenir aux dernières élections.

Sur les ressources humaines, les éléments regardés par la CRC sont : l'évolution des effectifs, la mise en regard du taux d'activités des services, le règlement intérieur et les procédures de recrutement, les contrats d'emplois en CDD, les dossiers individuels des agents, le temps de travail, les autorisations spéciales d'absence, le régime des heures supplémentaires. Beaucoup d'éléments ont été délibérés depuis fin 2022 (les 1607h et la suppression de la journée du Maire, les autorisations spéciales d'absence, le RIFSEEP, le régime des heures supplémentaires, la suppression des ordres de missions « festivités »). Le régime des astreintes reste à formaliser. Le régime indemnitaire, les avantages en nature avec l'amélioration de la pratique (il y avait 2 téléphones pour 2 élus, il n'y en a plus qu'un pour le Maire).

De fait, la première recommandation de la CRC « poursuivre la mise en conformité des règles d'organisation du temps de travail » a été réalisée avec les dernières délibérations ; la deuxième recommandation sur la mise à jour du RIFSEEP a été également mise en œuvre. Restent à réaliser le règlement intérieur et le régime des astreintes.

Intervention de M. Pichon :

Certaines choses ont été améliorées effectivement. Mais plusieurs points sont à soulever :

- Il n'y a pas de tableau des effectifs exact, incohérences avec les comptes administratifs et budgets primitifs.
- La progression de la masse salariale est portée essentiellement par des agents contractuels (service jeunesse)
- S'agissant des données chiffrées dans le rapport de la CRC relatives à l'activité du service Jeunesse (nombre de repas, de soirs ou de mercredis...) : évolutions conséquentes des données chiffrées entre 2019 et 2021 et données qui semblent erronées (mêmes données entre année 2020 et 1<sup>er</sup> semestre 2022)
- Précarité avec le recours à des CDD pour des missions non ponctuelles : la CRC mentionne le cas d'un agent avec plusieurs CDD sur un emploi permanent : sa situation a-t-elle été régularisée ? La situation des autres agents contractuels sera-t-elle régularisée ?
- Délibération de 2018 sur les heures supplémentaires était illégale puisqu'elle n'excluait pas les personnels de catégorie A, ils l'avaient déjà mentionné.
- 13<sup>ème</sup> mois : prime annuelle réintégrée dans le RIFSEEP : la délibération sur le RIFSEEP n'a pas mentionné cet élément découvert dans le rapport

Intervention de M. le Maire : sur le tableau des effectifs, les éléments sur le site internet ont été mis à jour et le tableau des effectifs le sera. Les données ont été extraites du logiciel Fuschia.

Intervention de Mme Sibille : les chiffres ont certainement varié en raison de la crise sanitaire. Plus de parents inscrivent les enfants aux repas depuis la crise.

M. le Maire précise pour les contrats que les difficultés sont de trouver des profils et de s'engager sur du long terme en créant ces postes de titulaires, il faudrait les reclasser si le service était supprimé. Il y aura une titularisation cette année. Les titularisations seront progressives. Le 13<sup>ème</sup> mois sera bien intégré dans le RIFSEEP.

M. le Maire sur la commande publique :

- Fonction qui reste à bâtir en formalisant les processus.
- Mettre en œuvre la computation des achats et le recours à des contrats pluriannuels pour des achats récurrents.
- Point sur la rénovation de l'éclairage public fait par la CRC : réalisé sans examen d'offre concurrente – M. Arnaud a dû être sollicité.
- Point sur les dépenses de carburant : incohérences sur 2017 et 2018, manque de contrôle sur cette utilisation – désormais il existe des carnets de bord et les agents n'ont pas le droit d'utiliser les véhicules pour des raisons personnelles.

Intervention de M. Bonzy :

La CRC mentionne en tête de chapitre « une organisation à définir ». Concernant les dépenses de carburant, justifiées par le fait que le DST aurait utilisé le véhicule pour aller à son domicile (Monestier-de-Clermont – à 20km de Saint-Paul de Varces). Augmentation de 5.000€, correspond à 3920 litres en plus, l'intéressé aurait fait 56.000 km. 40 km aller-retour = 1400 voyages. Sur 220 jours travaillés = 6 allers-retours par jour. L'explication n'est pas sérieuse, c'est matériellement impossible.

C'est beaucoup comme ceci dans ce rapport : face à un diagnostic, volonté d'évitement. Difficile dans ces conditions de répondre véritablement par des actions à mener.

Intervention de M. Pichon :

Le marché des copieurs a été contesté car passé hors procédures or 3 dossiers ont été passés sans respecter les procédures de marchés (achat des mini-bus, renouvellement des huisseries de l'école, prestations d'éclairage public). Que signifie le fait mentionné d'avoir annulé une commande ?

Concernant la consommation de carburants : pas de suivi, le remisage à domicile est remis en doute par la Chambre car elle ne justifie pas la hausse en totalité.

Intervention de M. le Maire : il n'y a pas de volonté d'évitement. La seule explication partielle qu'il avait sur les carburants c'est ce remisage à domicile, mais il n'en avait pas d'autre à donner.

L'annulation de commande était liée à l'éclairage public. Une partie du marché n'a pas été réalisée.

Conclusion intermédiaire de la CRC : renforcer les moyens et l'expertise pour les ressources humaines, les affaires juridiques et la commande publique, notamment par la coopération et la mutualisation. Etudier systématiquement les offres de mutualisation de la métropole. Certains éléments ont été mis en œuvre (sur les ressources humaines - recrutement d'une personne détachée du centre de gestion, sur les affaires juridiques - la commune travaille avec un cabinet d'avocats et la société SVP, sur la commande publique, la mutualisation n'est pas toujours évidente en fonction des coûts).

Pour la police municipale, des échanges ont eu lieu avec la commune de Varcès. Un agent va être recruté par la commune de Varcès, pour l'instant il est décidé de ne pas faire appel à cette possibilité mais ça pourra changer.

Sur la partie environnement et risques majeurs : la CRC reconnaît la dimension stratégique de la commune sur ces sujets, fortement investis par la collectivité sans forcément disposer des moyens techniques, financiers et humains adaptés à la multiplicité et à la complexité des enjeux. Demande de renforcer le pilotage par la définition d'une stratégie et la mise en place de son suivi. Plusieurs réalisations notées dans le rapport et conseil de davantage solliciter l'ALEC (ce qui est déjà fait).

Sur les risques naturels majeurs il est demandé d'organiser la gestion de crise principalement à travers la mise à jour du PCS. Action retardée, le PCS sera actualisé en 2023. La CRC conseille de faire appel à la mission risques de la métropole, c'est fait. Les enjeux financiers sont élevés, 2M€ chiffrés par la RTM. Il faut planifier dans le temps les investissements et les dépenses récurrentes d'entretien.

Intervention de M. Bonzy :

Question relative au terrain synthétique de football : Mme Curtet avait énoncé qu'il n'y avait pas de billes de pneus. Or comment peut-on remplacer des billes de pneus par du liège si les billes de pneus n'ont jamais existé ?

L'actualisation du schéma de crise a déjà été demandée dans la séance du Conseil Municipal qui a suivi les risques naturels du 31/07/2021. Car ça a été une gestion d'improvisation totale. Le plan pluriannuel a également déjà été demandé. Quand c'est la CRC qui demande, le Maire répond que ça va être fait. Alors que les remarques de ce rapport avaient toutes déjà été formalisées par l'opposition.

Il souhaite avoir la clarification de la nuance entre fonds vert et fonds Barnier.

Intervention de M. Pichon :

Il souhaite également la vision prospective sur les projets, la priorisation des risques.

Mme Curtet avait mentionné la présence de SRB dans la composition du terrain de foot synthétique, il y a donc une erreur quelque part.

Sur le PCS et le DICRIM, l'information n'est plus à jour. Ça fait plus de 5 ans qu'il est dit que les documents sont en train d'être mis à jour. La mise à jour du PCS doit être une priorité pour la sécurité de tous. Il voudrait un point sur le fonds vert et les demandes de subventions faites récemment.

Intervention de M. le Maire :

Il est conscient de la nécessité de mettre à jour le PCS. Ça n'a pas été fait par manque de temps principalement. (M. Michaud accuse la mairie de ne pas travailler.) Il sera fait le plus vite possible.

Pour la programmation des travaux, l'analyse de la RTM donne l'ensemble des chantiers à réaliser avec le montant estimatif des travaux. Il faut intégrer ceci dans un PPI. Ça a avancé sur Brise-tourte, le merlon de protection.

Intervention de M. Diaz :

Lorsque ça a débordé aux coins, M. le Maire n'était pas là. Mme Curtet précise qu'elle était malade. Alors que M. Diaz lui était là. Il avait d'autre chose à faire mais il était présent, à la mairie et à la



métropole. Quand il était aux commandes, il y avait des compétences en plus, et ils avaient le temps de faire plus. Ils n'ont pas démerité pendant 19 ans avec des équipes stables.

Intervention de M. Bonzy :

De nombreux travaux ont déjà été entrepris depuis longtemps, notamment avant quand il y avait des agriculteurs dans le conseil municipal. Aujourd'hui les élus connaissent moins la commune, le responsable des services techniques change souvent, et il n'y a pas de commission ni d'interrogations auprès des riverains. Ce chapitre légitimise les interventions récurrentes de l'opposition.

Mme Cazaux précise que lors de l'évènement cité, elle était sur place dans le cadre de son astreinte, et elle a estimé que le Maire étant éloigné, n'ayant aucune possibilité d'intervention rapide, il n'était pas nécessaire de le prévenir immédiatement ; l'urgence étant alors de mettre en sécurité les biens et les personnes. M. Bonzy n'est pas d'accord mais M. le Maire souhaite se reconcentrer sur le débat relatif au rapport de la CRC.

Débat autour de l'endroit où l'entreprise Converso a déposé les décombres.

Mme Curtet prend la parole sur le terrain synthétique, elle avait envoyé un dossier complet à Messieurs Diaz et Bonzy. Dans le terrain synthétique, il y a deux éléments : la sous-couche élastique et coulée en place, élément de stabilisation et de confortement du terrain pour absorber les chocs, composée de SRB et de lien à froid qui ne se délitage pas, le pneu est compacté et ne vole pas. Des caniveaux de surface collectent les eaux pluviales. Aucune bille de pneu pouvant entraîner de pollution de la nappe phréatique. La police de l'eau a validé (accord de mise en œuvre par la direction départementale des territoires dans le cadre des dossiers loi sur l'eau en zone sensible et en zone inondable). La couche superficielle n'est pas en pneu, les billes sont en liège.

Intervention de M. le Maire : sur les relations avec le parc naturel régional du Vercors (PNRV), la CRC a repris l'historique dans son rapport. Le parc a été saisi pour demander les conditions de retrait. Aucune réponse du parc, arrêt du versement de la cotisation, montants non provisionnés. Le conseil syndical doit se prononcer sur les conditions de retrait d'une commune en cas de demande, ça n'a pas été fait, le PNRV considère qu'il fallait une délibération (qui a été finalement prise en 2020 et ça n'a rien changé). Les échanges ont repris avec le parc pour trouver une option de sortie à ce contentieux. Accord sur nouveau périmètre et nouvelle cotisation inférieure mais la question des arriérés reste entière. Invitation à se rapprocher des services de l'Etat pour régler la question.

Intervention de M. Bonzy :

La position du Maire n'a jamais été validée par le conseil municipal, il n'était pas habilité à demander à sortir. L'enquête publique pour la nouvelle charte du parc s'est terminée vendredi, la commune n'a pas inscrit au conseil municipal une délibération pour donner sa position sur cette nouvelle charte. Lui a déposé ses propositions.

Le Maire répond que les collectivités seront saisies début 2024, l'enquête publique concernait les habitants. Oui, il n'était pas habilité par le conseil municipal pour acter un retrait du parc, mais il a seulement demandé quelles seraient les modalités de retrait du parc, ce n'est pas pareil.

Intervention de M. Pichon :

La commune est toujours adhérente du PNRV. Sur le plan financier, la décision de ne plus payer est unilatérale. Il existe toujours des liens avec le PNRV (il participe à l'atlas de la biodiversité). La cotisation est une dépense obligatoire donc ne pas payer est illégal. La CRC demande la mise en place d'une provision de 66.000€, la commune a provisionné seulement 41.000€ qui ne correspondent pas au montant dû (ce montant sera-t-il augmenté ?). Sur la démarche de sortie, la décision du conseil municipal n'a été prise qu'en novembre 2020 et n'a semble-t-il pas été transmise dans les formes adéquates au PNRV. La gestion de ce dossier est bâclée.

Qu'est-il prévu pour la nouvelle charte : passer en « commune porte » comme le préconisait M. Diaz ?  
M. le Maire répond que c'est le même principe : périmètre différent entraînant une cotisation différente.

M. Fattori précise que les explications de M. le Maire n'ont jamais changé sur ce sujet. Ce rapport reprend des éléments connus de tous. L'augmentation de la provision de 40.000€ n'est pas prévue car la commune n'est pas obligée de provisionner le montant total, elle doit provisionner à hauteur du risque estimé.

Intervention de M. le Maire : il reprend l'historique de l'opération du Villarey détaillé par la CRC. Les remarques de la Chambre : augmentation d'environ 10% du nombre de logements, pas encore de réflexion documentée et chiffrée sur les conséquences en termes d'équipements publics, d'offres de services, charges et recettes associées (en réponse, sur les schémas d'eau et d'électricité il n'y a pas de difficultés, sur les services on a aujourd'hui des évolutions qui ne sont pas liées au Villarey et la commune tente de les prendre en compte dans les projets d'évolution de l'accueil de la petite enfance et les travaux réalisés à l'école). Il convient de formaliser ces éléments dans un document prospectif. Sur le fait d'évaluer le nombre de personnes en plus, même l'AURG n'utilise plus ses méthodes de prospective car les typologies de familles ont changé, difficile d'avoir des prévisions.

Intervention de M. Bonzy :

Il n'y a pas eu de retard du fait des retours contentieux puisque l'argent a été encaissé avant le jugement de la Cour administrative d'appel.

La proximité de l'école est un argument de vente pour TRIGNAT Résidences donc il est possible d'anticiper que des jeunes couples avec enfants vont arriver. Il a davantage confiance dans le privé qui met son argent sur la table qu'au public qui fonctionne avec l'argent des autres. Si Trignat cible les jeunes couples, il faut leur faire confiance.

Intervention de M. Diaz :

Qui a dit que l'objectif initial était un projet d'extension du cimetière (mention faite dans le rapport) ?  
M. le Maire répond qu'il ne sait pas.

Intervention de M. Pichon : les élus de l'opposition n'ont pas eu connaissance de l'avis des domaines du 18/09/2017, il demande à ce qu'il lui soit transmis. Les impacts de l'augmentation de la population ont été qualitatifs, mais pas quantitatifs, ça ne suffit pas. Le document prospectif sera intéressant. Sur l'augmentation du nombre d'habitants, on peut travailler sur des hypothèses basses et hautes. Est-ce qu'il existe une estimation des frais de fonctionnement des parties communes du lotissement restituées à la commune ?

Intervention de M. le Maire :

Sur la qualité de la gestion budgétaire et comptable, plusieurs éléments ont été regardés :

- L'organisation de la fonction (les procédures ne sont pas formalisées – ce qui ne signifie pas qu'elles n'existent pas),
- Les difficultés d'exploitation du logiciel (il sera changé sur cette année).
- Effort de rationalisation entrepris depuis 2017 sur les règles d'attribution des subventions.
- Sur la qualité de l'information financière, les BP et CA ont été ajoutés sur le site internet, il faudra formaliser une présentation brève et synthétique pour le prochain vote du budget.
- Les prévisions budgétaires sont à améliorer au niveau de l'investissement (plutôt bonnes en fonctionnement).
- Sur les annexes, des améliorations sont intervenues même s'il existe encore quelques lacunes et quelques éléments à corriger.
- Le budget du CCAS sera présenté en annexe de celui de la collectivité.
- Pas de problématique particulière liée à la dette.
- Les engagements hors bilan auraient dû être complétés pour mentionner le portage foncier des terrains du Villarey.
- L'état du personnel est à préciser avec les motifs de recours aux contractuels.
- Sur la gestion des immobilisations, incohérences entre l'inventaire de la commune celui du trésor public, venant principalement des transferts de compétences non pris en compte dans le budget de la commune.
- Provisions à prévoir dans le cadre de contentieux

Pour la situation financière, la CRC établit un tableau d'évolution des charges et des produits que le Maire explicite avec les justifications liées.

Les charges de personnel représentent 56.9% des charges courantes (notamment parce que l'offre de service enfance et jeunesse est entièrement assurée en régie). Les produits de gestion progressent moins rapidement. Dynamique des ressources fiscales avec l'augmentation des bases. Recul des ressources institutionnelles. Progression des prestations de services (cantine...). Erosion des dotations de l'Etat de -26.6% entre 2017 et 2021.

Excédent brut de fonctionnement faible. Variation annuelle moyenne de -10,7%. Excédent brut d'exploitation insuffisant, capacité d'autofinancement (CAF) brute qui a baissé jusqu'à 2020, CAF nette est négative sur la période. Ces éléments ont déjà été mentionnés lors du vote du budget. Pour le financement des investissements, effort important sur 5 ans pour les équipements. Travaux qui répondaient à une nécessité de remise à niveau. La Chambre a listé les principaux investissements de la commune.

La dette (encours de 1,7M€ au 31/12/2021, sans emprunt à risques). Les emprunts ont été renégociés pour baisser les frais.

Conclusion : situation financière fragile avec évolution des charges supérieure à celle des produits, CAF insuffisante pour couvrir les investissements et les annuités d'emprunt, recours à l'emprunt fait pour les investissements passés, redressement de la CAF indispensable pour redresser durablement les marges de manœuvre.

Intervention de M. Pichon :

Une mauvaise formalisation des procédures budgétaires et comptables a entraîné plusieurs erreurs signalées par l'opposition, avec intervention du Préfet pour corriger. La situation financière est toujours fragile. Il est fait mention du risque d'affecter la sincérité du budget. Remarques sur les restes à réaliser comptabilisés seulement depuis 2020. En 2014, suite à une analyse financière fait sur les années antérieures sans que le Maire cité puisse se défendre, il y avait cette notion d'insincérité et d'absence de report des dépenses d'une année sur l'autre. La CRC fait des commentaires similaires ici. M. Fattori intervient pour mentionner qu'il n'est pas d'accord avec ce constat. M. Fattori veut bien tout entendre et toucher le fond mais là M. Pichon ne peut pas dire ceci. Un échange avec M. Diaz en suivant fait conclure à M. Fattori qu'il ne débattrait pas avec lui si c'est pour toucher le fond.

Un excédent brut de fonctionnement à 2,1% (des produits de gestion) alors que le seuil décrit comme prudentiel est à 20%. Une CAF brute qui varie entre 0.3 et 7.3% alors qu'un niveau satisfaisant est de 15%.

Taux de réalisation des subventions obtenues vraiment faible. Il faut entériner les décalages par des décisions modificatives. Il revient sur les restes à réaliser et les annexes aux documents budgétaires à améliorer.

Faiblesse de la comptabilité d'engagement. Absence d'écritures pour l'inventaire....ces remarques ont été faites régulièrement. Absence d'inscriptions de provisions.

La CAF, la planification et la dette sont les principaux points noirs de la commune. Le rapport le mentionne, la commune n'a pas dégagé assez d'excédent pour rembourser sa dette et financer ses investissements. Volonté de ne pas recourir de nouveau à l'emprunt pour financer les investissements, « dans la mesure du possible » : laisse planer le doute.

La Chambre valide les 388 ans de désendettement. Il rappelle que l'opposition avait été raillée sur ce sujet lors de la campagne. Ils en avaient parlé lors du dernier conseil.

Intervention de M. Bonzy :

La loi impose d'attendre le passage en conseil municipal pour pouvoir le transmettre, il n'y a pas d'absence de transparence de la part des oppositions, elles n'avaient pas le droit de le transmettre.

La situation financière est à redresser (tête de chapitre de la CRC). L'impôt augmente par l'actualisation des bases. La CAF est « très insuffisante ». La situation financière reste très fragile avec un rythme d'évolution des charges supérieur à celui des produits. Le contribuable pense alors : augmentation de la fiscalité / pas d'augmentation mais plus d'investissement / lancement d'études en disant que ça va arriver mais ça n'arrivera pas. La CRC n'a pas mentionné que l'équipe actuelle vit grâce à ce qu'a légué l'ancienne équipe. Il revient sur les projets Maison Rochas, Villarey, espace de verdure du groupe scolaire. Qu'est-ce qui sera laissé aux successeurs ?

Il faut reconnaître la crise pour pouvoir la surmonter. La CRC tire la sonnette d'alarme comme le fait Laurent Pichon, M. Diaz et lui. C'est un vrai tournant pour le mandat actuel. Il faut retrouver une volonté de partage de compétences pour pouvoir avancer. Le déni et l'évitement ont amené à l'actuel constat de crise.

Il précise que M. le Maire aurait dû intervenir pour rappeler à l'ordre M. Fattori quand il a mentionné « toucher le fond » car c'est une injure publique.

Intervention de M. Fattori :

Il s'excuse publiquement d'avoir utilisé l'expression de « toucher le fond ».

Pour les 388 ans, cet indicateur n'est pour lui pas révélateur d'une situation financière puisqu'en 2018 c'est 388 ans, 2 ans plus tard c'est 13.9 ans. C'est lié au résultat de la collectivité à l'année, cet indicateur est trop volatile.

Les remarques de l'opposition sur la forme ont été entendues. Sur le fond, ce qui est présenté comme une grave crise financière, il n'a jamais caché et a même répété au dernier conseil que le but du mandat est d'améliorer cette CAF. Explications de ce à quoi sert cette CAF (financement des investissements). Il n'y a pas de grave crise financière aujourd'hui dans le sens où la trésorerie cumulée (notamment avec la vente du terrain du Villarey et le procès des copieurs) est très bonne. S'il y avait une grave crise financière, la préfecture serait déjà intervenue. S'agissant des subventions, on a les notifications quand on les inscrit au budget. Il pensait qu'il était plus sincère de présenter l'ensemble des dépenses prévisionnelles avec l'ensemble des subventions notifiées, à tort. Le taux de réalisation en est alors impacté et n'est pas bon. Ceci sera corrigé avec des décisions modificatives dans l'année.

M. Diaz souhaiterait avoir une explication détaillée des projets à venir et comment ils seront financés. Pourquoi cela n'est-il pas fait dans le cadre du budget 2023 ? M. Fattori répond que seule la majorité connaît les investissements à venir.

M. Pichon précise que les subventions doivent être mentionnées si on pense avoir l'argent sur l'année, pas au moment de la notification. Or tout n'est pas forcément payé la même année que la notification.

Intervention de M. Pichon :

La CRC intervient rarement pour des communes de la taille de Saint-Paul de Varcès. C'est l'occasion de savoir comment fonctionne une commune. La commune faisait déjà l'objet d'un contrôle budgétaire approfondi depuis 2019 de la part de la Préfecture. Le travail demandé n'a sûrement pas été fait aux vues des résultats. Ce contrôle ne fait que confirmer ce que son groupe mentionne depuis plusieurs années. La liste des engagements pris est longue, il souhaite bon courage aux équipes municipales.

Intervention de M. le Maire :

Il est normal que les oppositions mettent l'accent sur les points négatifs et que la majorité mette l'accent sur les points positifs. Il n'y a pas eu de contrôle approfondi en 2019. Le ratio de rigidité a alerté, il a expliqué les éléments et ça s'est arrêté. Ils surveillent si les ratios ne dérivent pas mais pas d'action supplémentaire.

Le dossier du PNRV n'a pas été bâclé, 10.000€ pour les actions réalisées c'est trop en termes de deniers publics. Il a agi avec les possibilités qui s'offraient à lui.

Les contraintes et les règles augmentent chaque jour, il est parfois difficile d'être précis sur tous les textes avec peu de ressources humaines dans les petites communes.

La situation est assumée, fragile, il est vigilant. C'est difficile de vouloir investir et ne pas augmenter les impôts, il y a des choix à faire.

Ce rapport sera publié.

Il n'y a pas d'obligation formelle de voter le rapport de la CRC. Le conseil en prend acte.

**2. FINANCES – Produits irrecouvrables – Admission en non-valeur Budget Principal**

M. Fattori présente la délibération. Admission en non-valeur pour un montant de 40.58€ (seuil trop faible pour que la trésorerie poursuive).

- Pour : D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, G. Tetin, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouillé, L. Garnier, J. Rubio, G. Spirhanzl, R. Contard, F. Diaz, E. Carlier, J.-C. Michaud, L. Pichon, D. Bonzy
- Contre :
- Abstention :

**3. FINANCES – Décision modificative n°1 du budget annexe de la zone commerciale les Tapaux**

Cette délibération permet de présenter la délibération suivante d'admission en non-valeur de la zone commerciale des Tapaux.

M. Bonzy votera contre. Il y a des impayés depuis 2020. Et aucune explication sur cette antériorité d'impayés, qui est cette société ?

M. le Maire précise qu'il s'agit d'un habitant du village qui a une activité d'architecture d'intérieur qui a loué le local. Il n'a très rapidement pas payé ses loyers. Ça a été signalé à la trésorerie qui a lancé les procédures de recouvrement qui se sont soldées par des échecs.

M. Bonzy : y avait-il une caution ?

M. Le Maire regrette cette situation, d'autant qu'il s'agit d'un habitant du village. L'actuelle délibération prévoit une modification du budget pour pouvoir présenter la délibération suivante.

Intervention de M. Pichon :

Montant de 7500€ en non-valeur mais ouverture de crédits à 6000€, il n'y avait rien sur cet article-là au budget. Pourquoi ?

M. Fattori exprime qu'il répondra.

- Pour : D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, G. Tetin, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouillé, L. Garnier, J. Rubio, G. Spirhanzl, R. Contard
- Contre : F. Diaz, E. Carlier, J.-C. Michaud, L. Pichon, D. Bonzy
- Abstention :

**4. FINANCES – Produits irrecouvrables – Admission en non-valeur Budget Annexe de la Zone Commerciale Les Tapaux**

Intervention de M. Pichon : il a eu le bail pour cette société. Signer un bail avec une société de Dubaï est bizarre. On ne connaît pas le rôle de la personne qui a signé le bail dans la société : manque de prudence. La société n'a pas payé pendant 18 mois. Avec un bail commercial, il aurait pu être résilié après 1 mois d'impayés. Il est également étonné : est-ce qu'il n'y aurait pas une société en France qui pourrait reprendre la dette (Pure Concept Level Studio qui a comme actionnaire la personne désignée dans le bail comme étant responsable de la société et comme autre actionnaire la personne qui a signé le bail et qui habite à Saint-Paul de Varcès) ? Ils vont voter contre car ils souhaiteraient que d'autres investigations soient menées.

M. le Maire précise que ce n'est pas la même société.

- Pour : D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, G. Tetin, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouillé, L. Garnier, J. Rubio, G. Spirhanzl, R. Contard
- Contre : F. Diaz, E. Carlier, J.-C. Michaud, L. Pichon, D. Bonzy
- Abstention :

**5. FINANCES – Fixation des durées d'amortissement du Budget Principal et Neutralisation budgétaire de l'Amortissement des subventions d'équipement versées**

M. Fattori précise que sur le conseil de la CRC, les durées proposées sont celles conseillées et déjà pratiquées par la collectivité, il manquait la formalisation par délibération.

M. Pichon précise ce à quoi correspondent les amortissements. Il se demande pourquoi la commune souhaite amortir les études et les concessions alors que seules les subventions d'équipement versées sont obligatoirement amorties. La neutralisation concerne uniquement les subventions d'équipements. Il y aurait intérêt à ne pas amortir le reste pour ne pas alourdir les dépenses de fonctionnement.

M. Fattori pense que c'est obligatoire mais il fera une réponse. M. le Maire précise que c'est ce qui est fait aujourd'hui, il s'agit de donner une référence légale à cette pratique ; s'il y a quelque chose à corriger une nouvelle délibération sera proposée.

M. Pichon et M. Diaz mentionnent le manque de précision sur le type d'amortissement (dégressif, variable ou linéaire...).

- Pour : D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, G. Tetin, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouillé, L. Garnier, J. Rubio, G. Spirhanzl, R. Contard
- Contre : F. Diaz, E. Carlier, J.-C. Michaud, L. Pichon, D. Bonzy
- Abstention :

**6. SUBVENTIONS – Octroi de subventions aux associations**

Mme Curtet détaille les propositions de subventions dans le cadre du règlement adopté en 2018.

- 500 € à Ski Surf Passion pour la formation de 20 encadrants
- 2 000 € à l'USSPV pour la formation de 8 éducateurs pendant 4 jours
- 500 € à l'ASSP pour l'achat de Tee-Shirts avec logo de la commune
- 350 € à Saint-Paul de Varcès Culture pour l'organisation des Journées Européennes du patrimoine 2023
- 300 € au Club des Muguetts pour l'achat de matériel - activités arts plastiques
- 150 € à l'UMAC pour l'achat de plaques commémoratives, médailles
- 400 € à Saint-Paul de Varcès Nature pour l'achat de matériels - fabrication hôtel à insectes
- 500 € à Body Danse pour la participation aux stages de danse
- 450 € à Martial Sports pour l'achat de matériels
- 200 € à Ciné St-Paul pour la création de l'association

2 associations ont déposé des demandes refusées : Bolivienda pour la prise en charge de frais médicaux de jeunes filles en Bolivie, et le Sou des écoles pour offrir un livre à tous les élèves de CM2 de l'école (entente avec le sou des écoles pour que le CCAS réalise cette action qu'il avait prévue).

M. Bonzy demande s'il y a des différences entre le montant demandé et le montant accordé ? Mme Curtet répond que oui, les subventions ont été ajustées en fonction du nombre d'adhérents. Toutes

les associations ont obtenu moins que demandé. M. Bonzy demande si toutes les associations ont leur siège sur Saint-Paul de Varces ? Non, Martial Sports (Claix) et Ski Surf Passion (Vif). C'est différent de ce qui est mentionné dans le rapport de la CRC. Il faudra également faire un règlement d'attribution (Mme Curtet précise que ce sera fait avant l'attribution des subventions pour 2024).

M. Bonzy demande s'il est vrai que les associations qui viennent faire des photocopies en mairie doivent apposer le logo de la commune ? Si oui, il souhaite que sa désapprobation à cette pratique soit mentionnée dans le procès-verbal, l'association est indépendante et ne doit pas être contrainte à cette pratique. Mme Curtet précise que la réponse est oui. Elle ajoute que la municipalité ne souhaite pas profiter des associations, elles font un travail remarquable grâce à leurs bénévoles et ce sont elles qui transmettent les articles pour les réseaux sociaux et le magazine de la commune.

M. le Maire met aux voix les subventions séparément.

M. Bonzy exprime qu'il s'abstiendra sur toutes car il ne connaît pas le montant initial, seulement le montant final et il n'a pas non plus connaissance des projets concernés dans le détail expliquant les différences.

Détail des votes :

- Subvention à Ski Surf Passion :
  - o Pour : D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, G. Tetin, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouillé, L. Garnier, J. Rubio, G. Spirhanzl, R. Contard, F. Diaz, E. Carlier, J.-C. Michaud, L. Pichon
  - o Abstention : D. Bonzy
- Subvention à l'USSPV :
  - o Pour : D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, G. Tetin, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouillé, L. Garnier, J. Rubio, G. Spirhanzl, R. Contard, F. Diaz, E. Carlier, J.-C. Michaud, L. Pichon
  - o Abstention : D. Bonzy
- Subvention à l'ASSP :
  - o Pour : D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, G. Tetin, V. Cazaux, M. Fouillé, L. Garnier, J. Rubio, G. Spirhanzl, R. Contard, F. Diaz, E. Carlier, J.-C. Michaud, L. Pichon
  - o NPPV : C. Oriol
  - o Abstention : D. Bonzy
- Subvention à Saint-Paul de Varces Culture :
  - o Pour : D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, G. Tetin, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouillé, L. Garnier, J. Rubio, G. Spirhanzl, R. Contard, F. Diaz, E. Carlier, J.-C. Michaud, L. Pichon
  - o Abstention : D. Bonzy
- Subvention au Club des Mugnets :
  - o Pour : D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, G. Tetin, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouillé, L. Garnier, J. Rubio, G. Spirhanzl, F. Diaz, E. Carlier, J.-C. Michaud, L. Pichon
  - o NPPV : R. Contard
  - o Abstention : D. Bonzy
- Subvention à l'UMAC :
  - o Pour : D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, G. Tetin, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouillé, L. Garnier, J. Rubio, G. Spirhanzl, R. Contard, F. Diaz, E. Carlier, J.-C. Michaud, L. Pichon
  - o Abstention : D. Bonzy
- Subvention à Saint-Paul de Varces Nature :
  - o Pour : D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, G. Tetin, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouillé, L. Garnier, J. Rubio, G. Spirhanzl, R. Contard, F. Diaz, E. Carlier, J.-C. Michaud, L. Pichon
  - o Abstention : D. Bonzy
- Subvention à Body Danse :
  - o Pour : D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, G. Tetin, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouillé, L. Garnier, J. Rubio, R. Contard, F. Diaz, E. Carlier, J.-C. Michaud, L. Pichon
  - o Abstention : G. Spirhanzl, D. Bonzy
- Subvention à Martial Sports :
  - o Pour : D. Richard, C. Curtet, J. Braisaz, M. Sibille, G. Tetin, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouillé, L. Garnier, J. Rubio, G. Spirhanzl, R. Contard, F. Diaz, E. Carlier, J.-C. Michaud, L. Pichon
  - o Abstention : C. Fattori, D. Bonzy
- Subvention à Ciné St Paul :
  - o Pour : D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, G. Tetin, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouillé, L. Garnier, J. Rubio, G. Spirhanzl, R. Contard, F. Diaz, E. Carlier, J.-C. Michaud, L. Pichon
  - o Abstention : D. Bonzy



**7. SUBVENTION – adoption du projet de travaux d’extension du parking de la salle polyvalente du Ruban**

M. Braisaz expose le contexte ; il soumet au vote le plan de financement et la demande de subvention.

M. Bonzy votera contre. Au dernier conseil, le périmètre de l’étude de l’AURG a été énoncé. Si le parking est refait, que l’AMI se concrétise, trop peu d’éléments du périmètre vont rester disponibles pour l’étude de l’AURG (manque de cohérence dans la mission confiée à l’agence d’urbanisme).

M. Michaud demande quelles protections seront mises en place pour délimiter les limites de propriété des propriétaires voisins. M. Braisaz répond que ce seront des cailloux.

M. Pichon souhaite rappeler qu’il y a eu un recours de l’association qu’il préside pour le Ruban en lien avec le parking qu’il considérait comme trop petit ; les recours ne servent donc pas toujours à ennuyer mais à anticiper des difficultés qui aujourd’hui sont entérinées par la proposition de cette délibération.

- Pour : D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, G. Tetin, V. Cazaux, M. Fouillé, L. Garnier, J. Rubio, G. Spirhanzl, R. Contard, F. Diaz, E. Carlier, J.-C. Michaud, L. Pichon
- Contre : D. Bonzy
- Abstention : C. Oriol

**8. SUBVENTION – adoption du projet de remplacement des portes d’accès non isolantes du groupe scolaire les Epis d’Or**

M. Braisaz expose le contexte ; il soumet au vote le plan de financement et la demande de subvention.

M. Diaz demande : pour la DSIL et la DETR le conseil municipal adopte ces délibérations après le dépôt du dossier. Le Maire a autorisation pour déposer des dossiers mais il préférerait que le conseil municipal soit avisé avant.

- Pour : D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, G. Tetin, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouillé, L. Garnier, J. Rubio, G. Spirhanzl, R. Contard, F. Diaz, E. Carlier, J.-C. Michaud, L. Pichon, D. Bonzy
- Contre :
- Abstention :

L’ordre du jour est épuisé.

Informations données par le Maire : la première séance de cinéma aura le 26/05 à 20h (film sorti en salles le 12/04/2023).

M. Diaz : sa requête auprès de la CAA (procès relatif à la vente du local à la kinésithérapeute) a été rejetée mais ils n’ont pas été condamnés à verser quelque somme, ce qui est positif pour lui.

M. Michaud : 39 points lumineux ne fonctionnent pas.

M. Bonzy :

- Modification 02 du PLUI, réunion à Varcès en avril, aucun représentant de la municipalité de Saint-Paul de Varcès, il regrette que ce sujet n’ait pas fait l’objet d’un débat et d’une délibération du Conseil municipal.
- Regret de l’absence de la participation de la commune à l’enquête publique du PNRV par le biais d’une délibération
- Travaux de la Lampe : création d’une micro-bassine supplémentaire sans protections adéquates

- Souhaite examiner critères d'éligibilité du fonds vert et la différence avec le fonds Barnier
- Dossier de la fibre qui prend beaucoup de retard
- Dossier d'étanchéité du Ruban incompréhensible
- Il est choqué par les travaux sur les côtes Bernard, le pont est une aberration. Les voitures partent sur la gauche à cause du pont du bas. La terre a été poussée sur les bordures, ça mérite une démarche de la commune auprès de la métropole. M. Michaud acquiesce. M. Braisaz précise qu'il a vu.
- Tag sur des abris poubelles effacée très tardivement, la commune devrait porter plainte
- Le conseil municipal devrait prendre une motion contre les attaques envers la police et la gendarmerie disant que c'est intolérable

La séance est clôturée à 23h36.